

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(1\)](#)[Item Marie Moret à Alexandre Tisserant, 8 février 1885](#)

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 8 février 1885

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[8 février 1885](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

RésuméSur l'acquisition de capital apport et de certificats d'épargne par Marie Moret et Hippolyte Dallet : Tisserant recommande de recourir à une cession enregistrée. Marie Moret attendait l'avis de Tisserant pour acquérir les titres

d'épargne de Monsieur Englebert d'une valeur de 6 000 F. Émilie et Marie-Jeanne Dallet seront de retour à Guise au début du mois de mars.

Mots-clés

[Amitié](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Dallet, Pierre-Hippolyte \(1828-1882\)](#)
- [Englebert \[monsieur\]](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDallet, Émilie (1843-1920)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

Activité

- Coopération
- Éducation
- Familistère

BiographiePédagogue française née Moret en 1843 à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) et décédée en 1920. Elle est la fille de Jacques-Nicolas Moret, serrurier, cousin germain de Jean-Baptiste André Godin, et de son épouse Marie-Jeanne Philippe. Elle est la sœur cadette de Marie Moret (1840-1908). Elle épouse Pierre Hippolyte Dallet (1828-1882), Charentais, capitaine au long cours décédé et enterré civilement à Guise en février 1882, avec lequel elle a trois filles, Marie-Jeanne (1872-1941), Dallet, Marie Émilie (1876-1879) et Marie Marguerite (1877-1880). Associée de l'Association coopérative du capital et du travail, Émilie Dallet dirige les écoles du Familistère à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

Prénommée Émélie sur ses actes de naissance et de mariage, Émilie est son prénom d'usage. Surnommée "Ner" par Marie Moret dans sa correspondance à Jules Pascaley.

NomDallet, Marie-Jeanne (1872-1941)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

Activité

- Coopération
- Éducation
- Familistère
- Pacifisme
- Photographie

BiographieÉducatrice, coopératrice et pacifiste française née en 1872 à Guise (Aisne) et décédée en 1941 à Versailles (Yvelines). Elle est la fille d'Émilie Dallet-Moret (1843-1920) et d'Hippolyte Dallet (1828-1882), et la nièce de Marie Moret. Marie-Jeanne Dallet épouse Jules Prudhommeaux (1869-1948) à Nîmes en 1901, avec lequel elle a un fils, l'anarchiste André Prudhommeaux (1902-1968), puis une fille, Marie Jeanne Émilie Prudhommeaux. Avant son mariage, Marie-Jeanne Dallet s'occupe des écoles du Familistère avec sa mère et pratique la photographie en amatrice.

Surnommée "John" par Marie Moret dans sa correspondance à Jules Pascaly.

NomTisserant, Alexandre (1822-1896)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Droit/Justice
- Profession libérale

BiographieAvocat français à Nancy (Meurthe-et-Moselle) né en 1822 à Schirmeck (Bas-Rhin) et décédé en 1896 à Nancy. Son nom complet est Charles Augustin Alexandre Tisserant. On ignore dans quelles circonstances Jean-Baptiste André Godin fait la rencontre de Tisserant, mais ce dernier devient l'avocat de l'industriel dans les procès en contrefaçon qu'il intente ou qui lui sont intentés, et son conseil dans le procès en séparation qui l'oppose à son épouse Esther Lemaire. L'avocat et son client se lient d'amitié. Godin consulte Tisserant lorsqu'il établit les statuts de l'Association coopérative du capital et du travail fondée en 1880 ou quand il rédige ensuite son testament. Il semble que Tisserant ait eu le projet de devenir membre de l'Association du Familistère (lettre de Godin à Tisserant, 3 mars 1881). Tisserant publie dans le *Progrès de l'Est* du 25 octobre 1882 une étude sur l'œuvre de Godin (lettre de Godin à Tisserant, 28 octobre 1882). Il visite le Familistère du 12 au 17 novembre 1885 en compagnie de sa fille Marguerite. Tisserant est abonné au journal du Familistère, *Le Devoir* (Guise, 1878-1906).

Informations sur le document source

CoteFG 41 (1)

Collation4 p. (376r, 377r, 378r, 379r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 31/03/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise Familistère le 4 février 1845

Cher Monsieur Cisserant,

Nous avons bien reçu vos lettres des 24 et 29 janvier et vous en remercions vivement. Aujourd'hui, je viens répondre à celle du 24.

Puisque vous conseillez de recourir à une session enregistrée, en ce qui concerne la substitution d'apports à mon profit, je vous prie de bien vouloir nous dire comment il faut procéder aujourd'hui pour réaliser régulièrement cette session qui remonte au 1^{er} mars 40^e et dans quels termes elle doit être conçue ?

À ce sujet, je vous envoie ci-joint :

- 1^o La délibération du conseil de gerance où ma demande de substitution est relatée et autorisée ;
- 2^o Le libellé de mon certificat d'apports ;
- 3^o Le libellé de la mention de substitution.

portée avec deux pactes originaux
des statuts :

4^e Le reçu de 70.000 frs à moi
délivré par M. Gadin.

5^e L'inscription de l'opération
au débit de mon compte courant dans
la 1^{re} et au crédit du compte parti-
culier de M. Gadin.

6^e J'ajoute que la substitution est,
en outre, régulièrement inscrite à
la souche de l'un des titres de M. Gadin.

Chez Monsieur, vous ayant exposé
tout ce qui concerne la substitution d'apports
faite en mon nom, il me reste à vous
dire que la situation est la même, quant
aux formalités remplies, pour les deux
substitutions d'apports consenties au
profit de Monica Dallet-Moret ;
(8000 frs le 31 mai 1881 et 12.000 frs le
17^e même année) aujourd'hui décidée.

Les deux certificats d'inscription d'ap-
ports sont entre dans la succession et
ont été, je crois, attribués à l'emille.

Mais serait-il possible, aujourd'hui,
de faire une cession enregistrée pour

deux achats & apports consentis au profit de Monsieur Vallet actuellement délégué ?

Enfin, cher Monsieur, je vous ai dit que je venais d'acheter le titre d'épargne de M. Inglebert. Ce titre monte à environ 600 francs. La cession n'est pas encore régularisée parce que nous attendions votre avis.

Sous quelle forme et en quels termes faut-il faire enregistrer une telle cession ? Et que vous diriez servir de modèle pour des opérations semblables qui pourrout suivre. Pardonnez-moi d'ajouter que j'ai hâte de réaliser cette dernière cession afin de payer mon vendeur qui a besoin de son argent.

Ah ! c'est tout pour les affaires. La présent, je vous informe avec bonheur que j'espère voir revenir au plus tard dans les premiers jours de Mars, mes deux oiseaux fileurs et bien-aimés. Elles vous envoient leurs meilleurs souvenirs et d'Emilie je devrais dire son affection profonde.

Je jouirai doublement du bonheur
de vous voir ici un de ces jours en en
jouissant avec elles, nous serons
davantage pour vous mieux fêter.

Avec les meilleurs souhaits pour
vous et les vôtres, nous vous envoyons,
M. Gadin et moi l'assurance de notre,
vive affection et quatre bonnes poignées
de main

à vous

Marie Moret